

# APAPUM — Assemblée générale spéciale

## PROCÈS-VERBAL

Réunion du 19 avril 2023  
Local 434, Pavillon Léopold-Taillon

---

### 1.0 Vérification de la présence

Le quorum est atteint. (69/99 membres présents)

### 2.0 Ouverture de l'assemblée

Le présidente, Lynn Courteau, ouvre la réunion à 13 h 35.

### 3.0 Adoption de l'ordre du jour proposé

Lynn Bissonnette propose l'adoption de l'ordre du jour. Appuyés de Renée Savoie-Power. **Adoptée**

### 4.0 Nomination des scrutateurs ou scrutatrices

Lynn Courteau propose Mickaëlle Guignard comme scrutatrice. Appuyée par Manon Cormier-Viel. **Adoptée**

### 5.0 Présentation

Lynn Courteau présente le comité de négociation :

Lisa Poirier

Mélanie Tardif

Conrad Melanson

Marise Dupuis

Eric Thériault

Stéphanie Renée LeBlanc

Marie-Lyne Caron

Lynn Courteau

Mathilde Valentini

Lynn Courteau donne un résumé des événements des deux dernières années. (bilan des dernières négociations, rencontres du comité de classification, sondage auprès des membres, consultation des membres, rencontre hebdomadaire du comité de négociation)

Le 21 février 2023, l'APAPUM a envoyé un avis de négociations aux Ressources humaines.

Le 17 mars 2023, l'exécutif de l'APAPUM a été convoqué pour une rencontre avec le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines et le Service des ressources humaines. Lors de cette rencontre, ils nous ont fait l'offre de prolonger notre entente collective jusqu'au 30 avril 2024 et d'obtenir une augmentation de 2,5 % à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023.

## 6.0 Vote

Le comité de négociation propose le vote ci-dessous:

1. Accepter la proposition de l'Université : prolonger la convention collective d'une année avec **augmentation salariale de 2,5 %**.
2. Accepter la proposition du comité des négociations : prolonger la convention collective d'une année et demander une **augmentation salariale supérieure à 2,5 %** de l'Université ainsi qu'une **évaluation des postes ayant des primes**.
3. Rejeter les propositions de l'Université et du comité et entamer les négociations de la convention collective.

Il fut proposé par Caroline Corraza, appuyé de Ginette Belliveau de faire l'amendement ci-dessous à la proposition initiale **Adoptée** :

### 1. Accepter la proposition de l'Université

Prolonger la convention collective d'un an avec augmentation de salaire de 2,5 %.

### 2. Accepter la proposition du comité de négociation

- a) Prolonger la convention collective d'un an, mais entamer des négociations de salaire supérieure à 2,5 %.
- b) Prolonger la convention collective d'un an (2,5 %) mais entamer des négociations pour un engagement d'évaluation des postes ayant des primes au cours des prochains mois
- c) Prolonger la convention collective d'un an, mais négocier le salaire (a) et les primes (b)

### 3. Rejeter les propositions et entamer les négociations de la convention collective

#### Résultats (Présences 69/99 membres) :

Proposition 1 - 1%  
Proposition 2 - a) 33 %  
                                  b) 4 %  
                                  c) 62 %  
Proposition 3 - 0

## 7.0 Levé de la réunion

15 h 06